

CHAPITRE 4

Cadrage et engagement des parties prenantes

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	4-i
4 Cadrage et engagement des parties prenantes.....	4-1
4.1 Introduction.....	4-1
4.2 Portée de l'évaluation	4-1
4.2.1 Vue d'ensemble.....	4-1
4.2.2 Portée du Projet	4-1
4.2.3 Évaluation antérieure.....	4-2
4.2.4 Sensibilité de l'environnement biophysique environnant.....	4-2
4.2.5 Sensibilité de l'environnement socio-économique et culturel environnant	4-2
4.2.6 Engagement historique des parties prenantes	4-3
4.2.7 Cahier des charges de l'EIES	4-4
4.3 Engagement des parties prenantes.....	4-4
4.3.1 Principes d'engagement	4-4
4.3.2 Plan actuel d'engagement des parties prenantes	4-5
4.3.3 Base de données en ligne sur l'engagement des parties prenantes de Rio Tinto Simfer.....	4-6
4.3.4 2020 à 2022 Engagement des parties prenantes	4-6
4.3.5 Interactions communautaires de 2021 à 2022 Études de référence	4-8
4.3.6 EIES 2023 Forums communautaires	4-8
4.4 Prochaines étapes	4-19
4.4.1 Divulcation et consultation EIES.....	4-19
4.4.2 Gestion des commentaires des parties prenantes	4-20
4.4.3 Mécanisme de doléances	4-20
4.4.4 Engagement futur des parties prenantes.....	4-21
4.5 Références.....	4-22

TABLEAUX

Tableau 4.1	Nombre de types d'événements de 2020 à 2022	4-6
Tableau 4.2	Nombre d'événements communautaires de 2020 à 2022	4-7
Tableau 4.3	Nombre de types d'impact de 2020 à 2022	4-8
Tableau 4.4	Nombre de types d'interactions communautaires de 2020 à 2022.....	4-8
Tableau 4.5	Impacts environnementaux et sociaux cernés par les groupes de discussion dans les forums communautaires de 2023	4-15
Tableau 4.6	Mesures et solutions d'atténuation identifiées par les groupes de discussion dans les forums communautaires de 2023	4-17

FIGURES

Figure 4.1	Participation au Forum Communautaire	4-10
Figure 4.2	Présentation de Rio Tinto Simfer au Forum communautaire Beyla (28 février 2023).....	4-11
Figure 4.3	Trois groupes de discussion au Forum communautaire de Beyla (28 février 2023).....	4-11
Figure 4.4	Listes des participants aux groupes de discussion au Forum communautaire de Beyla (28 février 2023).....	4-12
Figure 4.5	Un représentant du groupe de discussion présente les résultats à Beyla (28 février 2023)	4-12

Figure 4.6	Participants au Forum communautaire à Nionsomoridou (1er mars 2023)	4-13
Figure 4.7	Participants au Forum communautaire à Kouankan (2 mars 2023)	4-13
Figure 4.8	Participants au Forum communautaire à Kérouané (4 mars 2023)	4-14

4 Cadrage et engagement des parties prenantes

4.1 Introduction

Le présent chapitre décrit l'approche adoptée pour établir la portée de l'évaluation d'impact, y compris les activités entreprises pour comprendre les points de vue des parties prenantes sur le Projet Simandou de Rio Tinto - Composantes mine et embranchement ferroviaire (le Projet) et ses impacts potentiels. Il expose également les plans de participation future des intervenants au fur et à mesure que le projet entre en construction et en exploitation.

4.2 Portée de l'évaluation

4.2.1 Vue d'ensemble

La détermination de la portée représente le processus de détermination du contenu et de l'étendue des questions qui devraient être traitées dans une EIES. Voici quelques-unes des considérations de cette portée :

- L'ampleur du Projet et le potentiel d'impacts biophysiques, socio-économiques et culturels significatifs.
- Les composantes de l'environnement biophysique, socio-économique et culturel d'importance pour les communautés potentiellement touchées.
- La sensibilité de l'environnement biophysique et socio-économique environnant, y compris la présence d'espèces préoccupantes pour la conservation.
- Perspectives et préoccupations des parties prenantes du Projet, y compris les personnes potentiellement touchées et les organismes d'examen gouvernementaux.

Les sections qui suivent décrivent les contributions des autorités réglementaires compétentes, l'historique et l'expérience de Rio Tinto Simfer en ce qui concerne le Projet et les évaluations antérieures, ainsi que les points de vue et les préoccupations des parties prenantes du Projet.

4.2.2 Portée du Projet

L'EIES a été élaborée en fonction des exigences suivantes :

- L'arrêté 2023/1595/MEDD/CAB/SGG du 5 mai 2023 portant procédures administratives d'évaluations environnementales en République de Guinée
- Normes de performance de la SFI sur la durabilité environnementale et sociale (SFI, 2012a)
- Standards internes et normes de Rio Tinto

Ils sont introduits au Chapitre 1 : L'introduction et d'autres détails sont fournis à l'Annexe 1B, Volume 1 : Cadre législatif et administratif.

Le type d'évaluation requis pour un Projet varie selon le potentiel d'impacts significatifs. Le Projet Simandou est qualifié de projet de catégorie A en vertu de l'arrêté 1595 cité ci dessus, c'est-à-dire un projet susceptible d'avoir des incidences ou des risques très négatifs et généralement irréversibles. En vertu de cette loi, les projets de catégorie A doivent faire l'objet d'une évaluation détaillée du type EIES .

De même, le Projet a été classé dans la catégorie A conformément à la Politique sur la durabilité environnementale et sociale de la SFI (SFI, 2012b), car il est susceptible d'avoir des impacts négatifs importants qui sont divers, irréversibles et/ou sans précédent. Par conséquent, une évaluation détaillée des impacts et des risques est requise et a été entreprise.

4.2.3 Évaluation antérieure

Rio Tinto Simfer a élargi le projet jusqu'à l'achèvement de l'EIES de 2012 pour la mine, le rail et le port (Rio Tinto, 2012). Cette évaluation, qui a été examinée par la République de Guinée et approuvée en 2013, a fourni un point de départ complet pour définir la portée de la présente évaluation.

Dans le cadre de ce processus, Rio Tinto Simfer s'est engagé auprès des parties prenantes, y compris les autorités et les communautés touchées par le Projet afin que leurs points de vue puissent être compris et pris en compte dans l'évaluation et l'élaboration du Projet. L'approche et les conclusions de cette mission sont décrites dans le reste de la présente Section 4.2.

4.2.4 Sensibilité de l'environnement biophysique environnant

Le Projet Simandou est situé dans une région connue internationalement pour sa richesse biologique. La mine est située à l'intérieur des limites de la forêt classée du Pic de Fon, et une grande partie de la zone de la mine est considérée comme un habitat essentiel selon la définition de la SFI décrite ci-dessous (SFI, 2012c ; 2019).

Habitat essentiel

« 16. Les habitats essentiels sont les zones à grande valeur de biodiversité, y compris (i) les habitats d'importance significative pour les espèces en danger critique d'extinction et/ou en voie de disparition ; (ii) les habitats d'importance significative pour les espèces endémiques et/ou à aire de répartition restreinte ; (iii) les habitats abritant des concentrations importantes d'espèces migratrices et/ou d'espèces de rassemblement à l'échelle mondiale ; (iv) les écosystèmes hautement menacés et/ou uniques ; et/ou (v) des domaines associés à des processus évolutifs clés. »

À ce titre, la sensibilité de l'environnement biologique autour du site est élevée, en raison de l'habitat essentiel considérable et du nombre d'espèces en péril et endémiques présentes.

4.2.5 Sensibilité de l'environnement socio-économique et culturel environnant

La principale source de revenus dans la zone d'influence sociale est l'agriculture pendant la saison des pluies et l'exploitation minière artisanale pendant la saison sèche, avec un emploi salarié limité. Toutefois, on observe un glissement des moyens de subsistance de l'agriculture de subsistance vers l'emploi salarié. Les ménages dont les parcelles agricoles sont situées le plus près du site minier et le long de l'embranchement ferroviaire où se dérouleront les activités de construction sont considérés comme très sensibles aux changements dans l'accès aux terres et aux ressources naturelles, compte tenu du degré de dépendance de la population générale à l'égard des terres et des ressources naturelles et du manque général de capacité d'adaptation et de changement sans intervention. Les groupes vulnérables, y compris les femmes, sont très sensibles au changement parce que leur capacité d'adaptation au changement est limitée.

En outre, les communautés locales ont déjà constaté les effets passés du Projet, soit récemment, soit lors de la phase de démarrage précédente, notamment les effets négatifs de l'acquisition de terres et les problèmes liés à l'afflux de demandeurs d'emploi dans la région, comme l'augmentation de la pression sur la disponibilité de nourriture, l'inflation des prix locaux, la prostitution, l'augmentation de la criminalité, les effets négatifs sur les traditions locales et les effets sur la santé comme les maladies sexuellement transmissibles et l'augmentation du tabagisme (section 15.3).

La zone du Projet est également riche en patrimoine culturel matériel et immatériel, y compris certains sites religieux avec des esprits dans le périmètre de perturbation du Projet.

4.2.6 Engagement historique des parties prenantes

Un engagement considérable des parties prenantes a été entrepris à la base de l'EISE 2012. En 2011, deux cycles de consultation des parties prenantes ont eu lieu dans les dix préfectures concernées par le Projet Simandou. Lors de la première série d'événements de consultation des parties prenantes en 2011, près de 700 personnes des trois préfectures autour de la mine et de l'embranchement ferroviaire (Beyla, Kérouané et Macenta) ont assisté aux événements, et 750 au cours de la deuxième série. Une grande variété de questions ont été soulevées au cours des événements et 345 formulaires de rétroaction ont été reçus pour les trois préfectures autour de la mine et de l'embranchement ferroviaire. On trouvera ci-après un résumé des principales questions soulevées par les parties prenantes à l'époque.

Au cours des consultations sur l'engagement des parties prenantes tenues à Beyla, Macenta et Kérouané, les principales questions et préoccupations soulevées par les communautés et d'autres parties prenantes ont porté sur les sujets suivants :

- Développement communautaire:
 - Soutien au développement local, aux organisations et associations locales et aux activités génératrices de revenus
 - Soutien au développement de nouvelles infrastructures (routes, écoles, services de santé, électricité, communications, installations sportives, etc., la rénovation de l'aéroport de Kérouané a également été mentionnée)
 - La construction d'une ville ouvrière à Beyla
- Impact social:
 - Possibilités d'emploi, en particulier pour les jeunes et les personnes moins instruites
 - Les impacts de l'immigration sur les infrastructures locales (les écoles et les centres de santé sont les plus cités)
 - Inquiétudes quant à la perte des liens communautaires à l'intérieur des localités et entre elles
- Engagement communautaire:
 - La nécessité d'utiliser les stations de radio locales pour communiquer et informer sur le Projet Rio Tinto Simandou
- Protection de l'environnement:
 - La protection de l'environnement, en particulier les forêts classées et les espèces protégées (les chimpanzés et les éléphants ont été les plus cités)
 - La couverture végétale (quelles mesures seront prises pour limiter et/ou compenser la destruction des plantes médicinales ? Quelles espèces seront replantées pendant la restauration du site ?)
 - Gestion des déchets miniers
 - La restauration et la réhabilitation de la mine (un trou subsistera-t-il ?)
- Questions de santé et de sécurité:
 - Les effets de la poussière, du bruit, de la fumée et des odeurs sur les communautés et sur la santé des personnes et des animaux
 - La protection du bétail près de la voie ferrée
- Processus de réinstallation et d'indemnisation:
 - processus d'indemnisation et nature de l'indemnisation en cas de réinstallation
 - Compensation financière ou en nature
 - Comment fixer les taux de rémunération
 - Quand et pendant combien de temps doit être fournie la compensation

- L'infrastructure de la communauté sera rétablie
- Comment sera compensée la perte de terres agricoles productives et de plantations
- Comment les sites d'accueil doivent-ils être sélectionnés en cas de réinstallation, les personnes auront-elles le choix et si les nouveaux sites seront-ils similaires aux sites d'origine

Afin d'éclairer la portée de la présente évaluation, l'équipe EIES a entrepris un programme de consultations sur le Projet. Ces activités et les résultats sont résumés dans les sections qui suivent.

4.2.7 Cahier des charges de l'EIES

Compte tenu de la portée susmentionnée, Rio Tinto Simfer a préparé une ébauche de Cahier des charges pour l'EIES de la mine et de l'embranchement ferroviaire. Le Cahier des charges a été soumis au gouvernement en mai 2022. Le Cahier des charges avait pour objet de définir le Projet et ses impacts potentiels sur l'environnement et les communautés, d'établir l'approche et les méthodes proposées pour l'évaluation de l'impact, de déterminer la portée de l'évaluation, de déterminer l'expertise nécessaire à la préparation de l'étude et de présenter le calendrier de sa réalisation. Le Cahier des charges a été examiné et approuvé par le ministre de l'Environnement. Le Cahier des charges approuvé est présenté à l'Annexe 1E : Cahier des charges de l'EIES.

4.3 Engagement des parties prenantes

4.3.1 Principes d'engagement

La bonne pratique internationale recommande l'engagement actif des parties prenantes tout au long du cycle de vie du Projet, en commençant par la définition de sa portée. Comme indiqué ci-dessus, l'engagement des parties prenantes a constitué une part importante des études d'impact social et environnemental, mais il est prévu que cet aspect continuera d'être crucial pour la gestion future des impacts et des risques sociaux et environnementaux. Conformément aux bonnes pratiques internationales actuelles (SFI, 2012), le Projet veillera à ce que l'engagement :

- Soit exempt de manipulation, d'ingérence, de coercition et d'intimidations
- Soit libre de frais de participation
- Ait lieu avant que des décisions soient prises afin que les opinions exprimées puissent être prises en compte
- Soit mené sur la base d'informations opportunes, pertinentes, compréhensibles et accessibles
- Soit mis en place d'une manière culturellement appropriée
- Inclue toutes les personnes intéressées ou touchées par le Projet, et en particulier les groupes vulnérables
- Mette en place un dialogue bidirectionnel
- Soit réceptif et comprenne des mécanismes explicites pour recevoir, documenter et répondre aux commentaires reçus

La norme Collectivités et performance sociale (CSP) de Rio Tinto (Rio Tinto, 2022) exige que la consultation et l'engagement soient menés d'une manière qui ait du sens, fondée sur les droits, sensible au genre, culturellement appropriée, et qu'ils contribuent à établir des relations de confiance et de respect entre les communautés hôtes et le Projet.

Les autres exigences de consultation et d'engagement de la norme CSP portent entre autres sur ce qui suit :

- Effectuer, documenter et mettre à jour régulièrement la cartographie et l'analyse des communautés et des parties prenantes pour le Projet
- Utiliser la cartographie et l'analyse des parties prenantes et la rétroaction de la communauté pour concevoir et mettre en œuvre le plan d'engagement des parties prenantes

- Utiliser la cartographie des parties prenantes et le feedback des communautés pour la conception des plans d'intervention d'urgence lorsqu'un événement peut avoir des répercussions négatives sur les communautés

De plus, le plan d'engagement des parties prenantes doit :

- Être conçu en collaboration avec les communautés hôtes et les principales parties prenantes
- Tenir compte du contexte local en termes de canaux de communication, de lieu et de langue (en particulier, de langage technique et de concepts liés à la mise en valeur des ressources) pour contribuer à la consultation et les feedbacks
- Décrire une approche de consultation et d'engagement (y compris un calendrier d'activités) pour chaque communauté ou groupe de parties prenantes prioritaires, tel que défini dans la cartographie et l'analyse des communautés et des parties prenantes
- Inclure un processus pour obtenir, documenter et surveiller les perceptions des communautés au sujet de la performance sociale de l'entreprise
- Décrire en détail un processus pour documenter les engagements auprès des communautés et parties prenantes, y compris les engagements, les mesures à prendre, les dates d'échéance et les responsabilités
- Être mis à jour annuellement ou plus fréquemment selon le Projet

Les activités de consultation et d'engagement doivent :

- Être lancées lors de l'exploration et maintenues tout au long du cycle de vie des actifs
- Utiliser des méthodes, des mécanismes, une langue, un lieu et des forums adaptés à la culture et au contexte social
- Respecter les droits de l'homme, notamment en évitant la discrimination, en permettant une participation inclusive (y compris pour les groupes vulnérables et à risque), en respectant le droit à la vie privée et en favorisant la transparence
- Être menées à une fréquence déterminée avec les parties prenantes et les communautés, afin de permettre un partage opportun des informations au sein de la communauté et entre les parties prenantes
- Être menées de bonne foi
- Mettre en œuvre les activités énoncées dans le plan de consultation et d'engagement.

Enfin, la norme CSP exige que les données recueillies au cours de la consultation et de l'engagement (y compris toutes les données relatives à des personnes identifiables) doivent :

- Éclairer la planification CSP, et en outre informer toute décision d'affaires qui pourrait avoir un impact sur les communautés
- Être traitées conformément à la Norme de confidentialité des données et aux lois applicables en matière de confidentialité des données (y compris toutes exigences applicables relatives au consentement éclairé, à la sécurité des données et à la transparence)

Le programme d'activités de mobilisation entrepris au cours de l'établissement de la portée, plus récemment en 2023, et à l'avenir sera conforme à ces principes.

4.3.2 Plan actuel d'engagement des parties prenantes

Le Plan d'engagement des parties prenantes de Rio Tinto Simfer a été mis à jour en 2022 et continue d'accompagner les récentes activités d'engagement des parties prenantes à l'appui de l'EIES et de l'avancement du Projet (voir Volume 2, Rapport 20 : Plan d'engagement des parties prenantes).

Le Plan définit l'approche que Rio Tinto Simfer a suivie pour mettre en œuvre un programme d'engagement solide, ouvert et transparent avec différents groupes de parties prenantes conformément à la législation guinéenne, aux

normes de performance de la SFI, aux autres normes internationales pertinentes et aux exigences de Rio Tinto pour le Projet. Il s'inspire également des pratiques et des systèmes actuels de consultation et de divulgation du public qui ont été suivis jusqu'à maintenant pendant la planification du Projet, ce qui comprend les engagements des parties prenantes pris pendant la préparation des EIES précédentes pour le Projet. Le Plan comprend l'engagement des parties prenantes, des méthodes de consultation et de communication et des parties prenantes cibles. Il s'applique à l'ensemble de l'engagement des parties prenantes dans la zone d'influence du Projet (y compris les zones tampons) pendant la durée du Projet. La cartographie des parties prenantes présentée dans le Plan (Volume 2) a été et continuera d'être utilisée pour cibler les efforts de mobilisation dans le cadre de la divulgation de l'EIES.

4.3.3 Base de données en ligne sur l'engagement des parties prenantes de Rio Tinto Simfer

Depuis 2011, Rio Tinto Simfer enregistre ses activités d'engagement des parties prenantes dans un logiciel et une base de données sur le Web. Cela comprend une liste de toutes les parties prenantes et une entrée pour chaque activité d'engagement des parties prenantes, y compris les documents de présentation et les notes de réunion. Le résumé des événements liés à la mission et des questions clés présentés aux Sections 4.3.4 et 4.3.6 est tiré de ce logiciel.

Le registre des plaintes de Rio Tinto Simfer est également tenu dans le même logiciel (Section 4.3.5).

4.3.4 2020 à 2022 Engagement des parties prenantes

Rio Tinto Simfer a intensifié son engagement auprès des parties prenantes communautaires et gouvernementales en 2020 lorsque le Projet a été suspendu pour les raisons de maintenance. Au cours de la période de 2020 à 2022, les consultations auprès des communautés étaient de nature générale et visaient à informer les communautés de la reprise des travaux du Projet par Rio Tinto Simfer, y compris les progrès réalisés dans les études environnementales et sociales de base et les études d'ingénierie.

Le Tableau 4.1 présente un résumé du nombre d'activités de consultation de différents types qui ont été menées au cours de cette période. Le tableau 4.2 résume le nombre d'événements dans chaque communauté.

Tableau 4.1 Nombre de types d'événements de 2020 à 2022

Type d'événement	Nombre d'événements			
	2020	2021	2022	Total
Cérémonie	1	0	5	6
Forum Communautaire	27	5	58	90
Consultation	2	1	127	130
Réunion	0	0	62	62
Négociations	0	0	4	4
Téléphone	0	0	46	46
Autres	0	0	2	2

Le tableau 4.3 présente un résumé du nombre de fois où différents impacts ont été mentionnés au cours des missions identifiées dans les tableaux 4.1 et 4.2. Les ressources humaines et l'emploi local, ainsi que la pollution de l'eau et de l'air, ont constitué le principal groupe d'impacts recensés, suivis par divers aspects de l'acquisition des terres et les préoccupations relatives à la pollution de l'eau et de l'air.

Tableau 4.2 Nombre d'événements communautaires de 2020 à 2022

Communautés	Nombre d'événements	Communautés	Nombre d'événements	Communautés	Nombre d'événements
Baladou	2	GN (district)	1	M'Balía	1
Bananko	1	Gounagalaye	6	M'Balía 2	2
Banankoro	22	Kekouradou	4	Moribadou	25
Bangalidou	6	Kamandou	6	Moribignedou	8
Banko	6	Kankoro	4	Morisangarédou	14
Beyla	130	Kembourama	4	Nawoinsou	1
Bofodou	1	Kenegbèbaro	4	Niantoumandou	1
Boiro II	1	Kéouléndou	2	Nionsomoridou	67
Boula	3	Kérouané	67	N'Zérékoré	12
Camaradou	2	Kissibou	1	Piyaro	3
Camaradou Mamadi	1	Kissiboula	1	Sagnamoridou	4
Canga	4	Kossankoro	3	Samory	3
Commune Urbaine	3	Konsankoro	26	Sandiadou	2
Condela	3	Korèla	1	Sangaréla	2
Dandano	1	Koropara	6	Secteur 1	1
Diakolidou	34	Kouloubadou	2	Senguélen	1
Djentèdou	1	Kouankan	16	Silafarala	1
Djidou	4	Lamadou	3	Sokodou	3
Féréboridou	4	Macenta	21	Souloukou Denka	3
Férédou	4	Maferinyah	2	Soyarö	1
Foma	9	Mafindou	13	Toumandou	1
Forécariah	4	Maikoun	3	Traoréla	17
Founoukouroudou	3	Mamadidou	1	Wassako	2
Gbofodou	4	Manakoro	1	Watafrédou	3
Gnantoumandou	1	Mandou	1	Wataférédou 1	3
		Mantigenballadou	4	Wataférédou 2	8
		Mantoumoudou	1	Yentèdou	3

Tableau 4.3 Nombre de types d'impact de 2020 à 2022

Type d'impact	Nombre de fois type d'impact mentionné
Impacts sociaux : Ressources humaines	87
Opération Incendies : Village et champs	71
Identification des actifs affectés	42
Impacts sociaux : Emploi Local	29
Eau de rivière polluée	14
Impacts sociaux : Restauration des moyens d'existence	11
Émissions atmosphériques	9
Impacts sociaux : Approvisionnement local	8
Impacts sociaux : Bien Communautaire & Impacts sur le bétail	6
Impacts sociaux : Réinstallation, acquisition de terres, accès aux terres	4
Impacts sociaux : Santé et bien-être communautaire	4

4.3.5 Interactions communautaires de 2021 à 2022 Études de référence

Des interactions considérables avec les communautés locales ont fait partie des études environnementales et sociales de référence menées en 2021 et 2022, comme le montre le Tableau 4.4.

Tableau 4.4 Nombre de types d'interactions communautaires de 2020 à 2022

Type d'interaction communautaire	Nombre de Interactions
Étude de référence sociale	14
Plan de gestion de la forêt classée du Pic de Fon	17
Services écosystémiques	11
Acquisition foncière	27
Santé des communautés	10
Patrimoine culturel	27
Forum Communautaire	26

Les commentaires découlant de ces interactions sont présentés dans les rapports de l'étude de référence dans les annexes.

4.3.6 EIES 2023 Forums communautaires

Deux séries de forums communautaires ont été organisées en 2023 à l'appui de cette EIES pour la mine et l'embranchement ferroviaire sur les sites suivants :

- Beyla Centre
- Nionsomridorou (Beyla)

- Kouankan (Macenta)
- Kérouané Centre

Les forums communautaires ont eu lieu entre le 28 février et le 4 mars (les forums communautaires de mars 2023) et les 2 et 6 mai 2023 (les forums communautaires de mai 2023). Les participants de ces communautés et des communautés environnantes ont été invités. Parmi les participants figuraient des dirigeants locaux, des chefs de village, des chefs traditionnels, des préfets, des anciens, des femmes et des jeunes. Les réunions ont été organisées et accueillies par l'équipe CSP de Rio Tinto Simfer et ses spécialistes EIES, avec le soutien de l'équipe de consultants EIES. La liste des communautés participantes est présentée à la Figure 4.1.

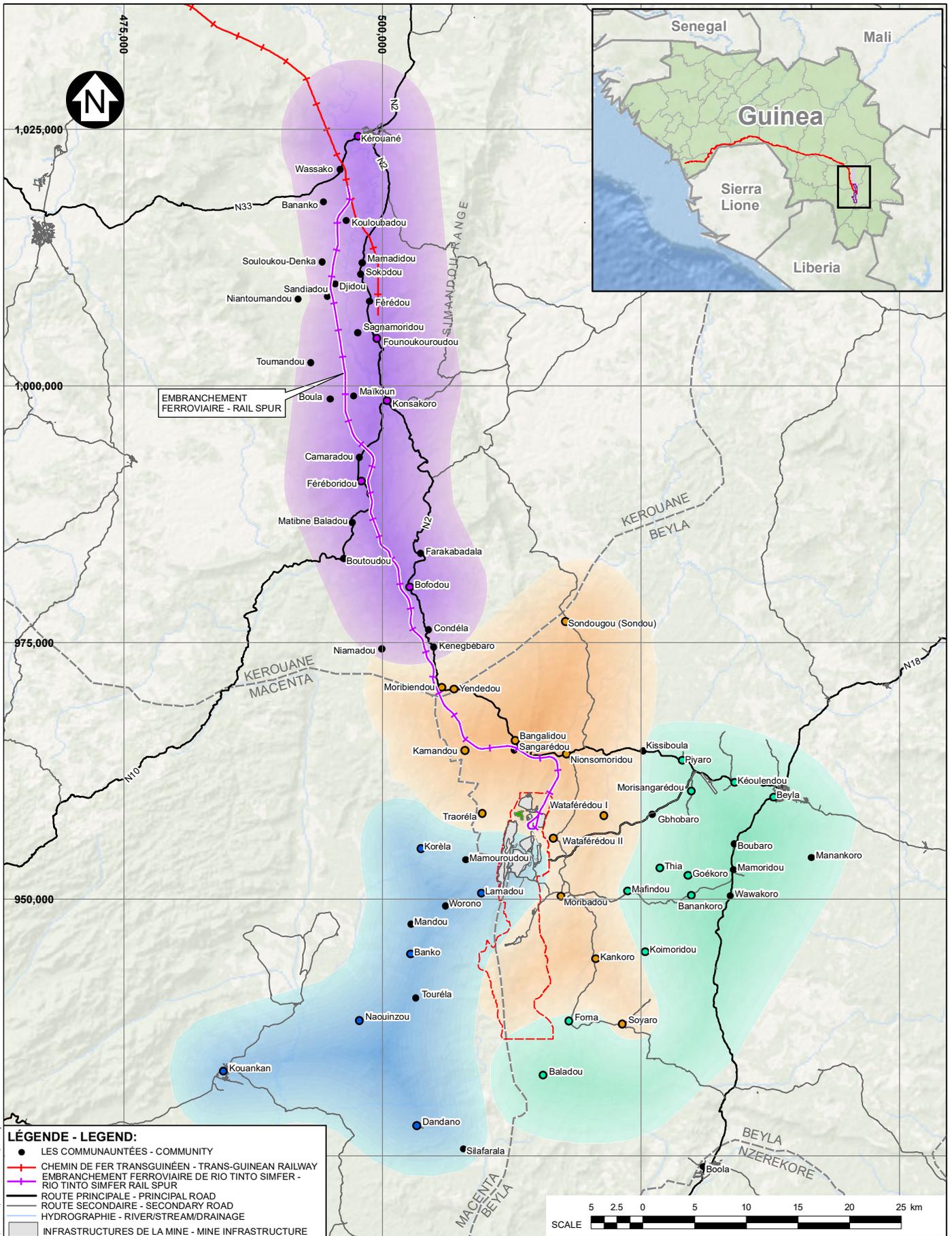
Au cours de la première série de forums communautaires, Rio Tinto a présenté une présentation PowerPoint sur le Projet proposé et les participants au forum ont été divisés en trois groupes de discussion de neuf à treize personnes. Les groupes de discussion ont eu le temps de réfléchir et de répondre à ce qui suit :

- Identifier les impacts sociaux et environnementaux du Projet Simandou
- Identifier les solutions pouvant être mises en œuvre pour atténuer ces impacts

Au cours des séances de brainstorming, chaque groupe de discussion a identifié les impacts environnementaux et sociaux, ainsi que les mesures d'atténuation qui étaient importantes pour eux. Une fois terminé, un représentant de chaque groupe a présenté les résultats de sa séance de brainstorming aux participants du forum. Les Figures 4.2 à 4.8 présentent des photographies représentatives des forums communautaires de mars 2023. Les résultats de chaque groupe de discussion de chacun des forums communautaires sont présentés à l'Annexe 4.

Les commentaires des forums communautaires de mars 2023 (Annexe 4) ont été regroupés pour toutes les communautés. Le tableau 4.5 présente un décompte des impacts environnementaux et sociaux potentiels identifiés par les groupes de discussion. Les thèmes d'impact les plus souvent discutés parmi les membres de la communauté étaient la perte de terres arables, la pollution de l'eau et de l'air, la perte de biodiversité et de forêts, la perte du respect des coutumes, de la culture et de la religion et la propagation de maladies.

Le tableau 4.6 présente un décompte des mesures d'atténuation proposées. L'équipe EIES a examiné ces propositions en mettant par écrit les évaluations des impacts. La présentation des forums communautaires de mai 2023 a permis à Rio Tinto Simfer de faire rapport aux participants du forum communautaire sur la façon dont elle a examiné les impacts identifiés et les mesures d'atténuation. L'Agence Guinéenne d'Évaluations Environnementales (AGEE) a également participé à ces réunions. Les notes de réunion des forums communautaires de mai 2023 sont présentées à l'Annexe 4.



SAVED: I:\3\2020019\06\AG\B\Figures\4_1_R0.mxd; Jun 29, 2023 4:14 PM; asimpson

LÉGENDE - LEGEND:

- LES COMMUNAUTES - COMMUNITY
 - CHEMIN DE FER TRANSGUINEEN - TRANS-GUINEAN RAILWAY
 - EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE DE RIO TINTO SIMFER - RIO TINTO SIMFER RAIL SPUR
 - ROUTE PRINCIPALE - PRINCIPAL ROAD
 - ROUTE SECONDAIRE - SECONDARY ROAD
 - HYDROGRAPHIE - RIVER/STREAM/DRAINAGE
 - INFRASTRUCTURES DE LA MINE - MINE INFRASTRUCTURE
 - FORÊT DE BOYBOYBA - BOYBOYBA FOREST
 - EMBRANCHEMENT FERROVIAIRE - RAIL SPUR
 - LIMITE ADMINISTRATIVE DE LA PRÉFECTURE - PRÉFECTURE ADMINISTRATIVE BOUNDARY
- COMMUNITY FORUM INVOLVEMENT**
- FORUM KÉROUANÉ: PARTICIPATION
 - FORUM MACENTA / KOUANKAN: PARTICIPATION
 - FORUM DE NIONSOMORIDOU: PARTICIPATION
 - FORUM DE BEYLA: PARTICIPATION

REMARQUES:

1. LA GRILLE DE COORDONNÉES EST EN MÈTRES. SYSTÈME DE COORDONNÉES : WGS 1984 ZONE UTM 29N.
2. IMAGES : ESRI ONLINE IMAGERY, 2022.

NOTES:

1. COORDINATE GRID IS IN METRES. COORDINATE SYSTEM: WGS 1984 UTM ZONE 29N.
2. IMAGERY: ESRI ONLINE IMAGERY, 2022.



RIO TINTO SIMFER	
PROJET RIO TINTO SIMANDOU	
PARTICIPATION AU FORUM COMMUNAUTAIRE - COMMUNITY FORUM INVOLVEMENT	
FIGURE 4.1	

REV	DATE	DESCRIPTION	KCH DESIGNED	AS DRAWN	RAC REVIEWED
0	30JUN23	ISSUED WITH VOLUME 1			



Figure 4.2 Présentation de Rio Tinto Simfer au Forum communautaire Beyla (28 février 2023)



Figure 4.3 Trois groupes de discussion au Forum communautaire de Beyla (28 février 2023)

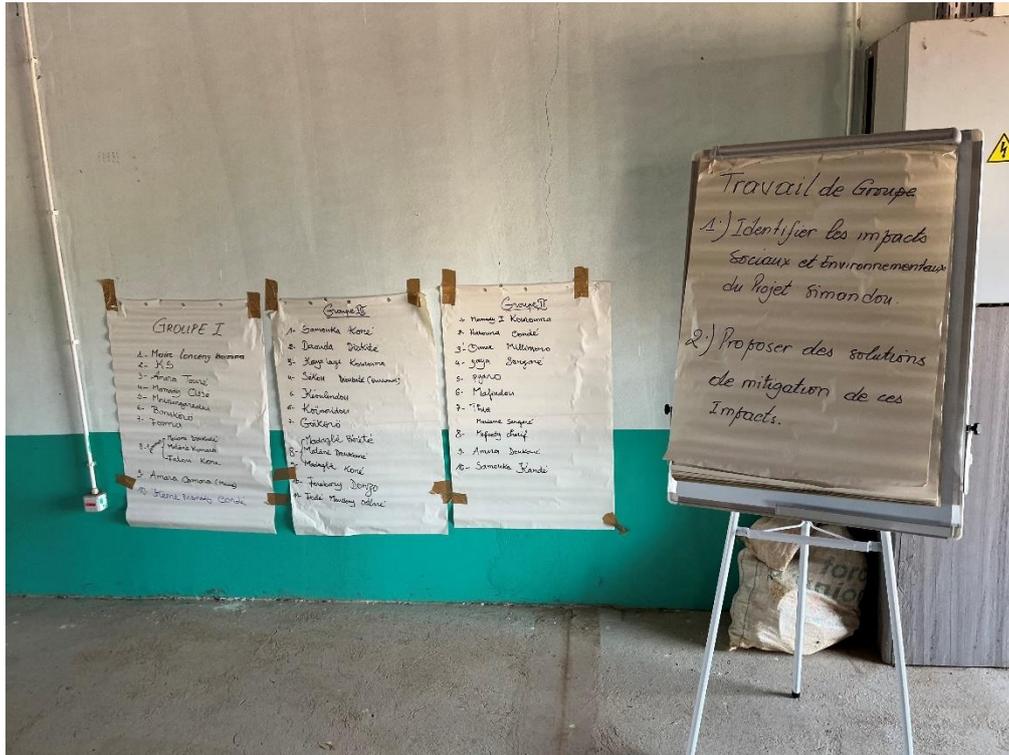


Figure 4.4 Listes des participants aux groupes de discussion au Forum communautaire de Beyla (28 février 2023)



Figure 4.5 Un représentant du groupe de discussion présente les résultats à Beyla (28 février 2023)



Figure 4.6 Participants au Forum communautaire à Nionsomridorou (1er mars 2023)



Figure 4.7 Participants au Forum communautaire à Kouankan (2 mars 2023)



Figure 4.8 Participants au Forum communautaire à Kérouané (4 mars 2023)

Tableau 4.5 Impacts environnementaux et sociaux cernés par les groupes de discussion dans les forums communautaires de 2023

Répercussion		Beyla			Nionsomoridou			Macenta/Kouankan			Kérouané			Fréquence Globale
Thème	Sous-thème	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	
Déplacement Terrestre	Perte de terres arables	1	1	1	1	1	1	1	1		1	1	1	11
	Perte de villages/maisons	1	1					1	1	1		1		6
	Destruction des plantations	1		1		1	1	1	1		1	1	1	9
	Perte de forêts/biodiversité classées		1	1	1	1	1	1	1	1			1	9
Pollution	Pollution atmosphérique par la poussière et la fumée	1	1		1			1	1	1	1	1	1	9
	Perturbations du bruit des trains pour les personnes et les animaux	1						1			1		1	4
	Pollution de l'eau (rivières et eaux souterraines)		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
	Accélération du réchauffement climatique		1			1						1	1	4
Infrastructure	Construction de passages à niveau, perte de routes	1										1	1	3
	Vibrations du train provoquant des fissures dans les bâtiments	1						1					1	3

Répercussion		Beyla			Nionsomoridou			Macenta/Kouankan			Kérouané			Fréquence Globale
Thème	Sous-thème	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	
Impacts culturels et sociaux	Santé humaine (propagation des maladies)		1	1		1	1	1	1	1		1		8
	Déplacement de villages/maisons	1							1	1		1		4
	Perte de culture, de pratiques, de religion		1	1		1	1		1	1	1		1	8
	Conflits et insécurité accrus			1				1	1					3
	Migration interne			1	1	1								3
	Augmentation du coût de la vie/pauvreté			1		1	1	1		1				5
Impacts culturels et sociaux	Augmentation du chômage				1	1		1		1			1	5
	Exploitation minière artisanale				1									1

Tableau 4.6 Mesures et solutions d'atténuation identifiées par les groupes de discussion dans les forums communautaires de 2023

Mesure de limitation		Beyla			Nionsomoridou			Macenta/Kouankan			Kérouané			Fréquence Globale
Thème	Sous-thème	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	
Déplacement Terrestre	Construire de nouveaux logements pour les personnes déplacées	1				1			1	1				4
	Créer des comités de gestion des forêts, des terres agricoles et de l'eau		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1		10
	Gérer et surveiller les forêts classées		1	1	1	1	1		1					6
	Reboisement compensatoire		1	1	1	1	1			1		1	1	8
Pollution	Gestion des poussières et de la qualité de l'air	1	1					1					1	4
	Installation de contrôles contre l'érosion et les sédiments		1						1				1	3
	Mettre en œuvre des procédures opérationnelles pour les produits chimiques		1									1	1	3
	Entretien des véhicules et l'équipement		1						1					2
Infrastructure	Passages à niveau et création/entretien de routes	1				1			1		1	1	1	6
	Forage de nouveaux puits d'eau et approvisionnement en eau potable	1			1		1	1	1	1	1	1	1	9
	Électrification des communautés	1				1					1			3
	Levés et réparations communautaires préalables à la construction							1						1
	Atténuation du bruit des trains	1							1					2

Mesure de limitation		Beyla			Nionsomoridou			Macenta/Kouankan			Kérouané			Fréquence Globale
Thème	Sous-thème	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	Groupe 1.	Groupe 2.	Groupe 3.	
Impacts culturels et sociaux	Sensibiliser davantage aux MST, au VIH/sida et aux autres maladies transmissibles		1	1	1			1	1			1	1	7
	Sensibilisation au respect des coutumes, de la culture et de la religion		1	1		1	1	1	1	1	1	1	1	10
	Programmes de soins de santé/hygiène/assainissement/gestion des déchets		1		1	1	1	1	1		1	1	1	9
	Formation à la gestion des migrations					1							1	2
	Possibilités de création d'emplois (y compris pour les femmes)			1		1	1	1	1	1	1	1	1	9
	Améliorer la sécurité communautaire			1			1		1			1		4
	Soutien à l'éducation des jeunes et des femmes					1		1	1	1		1	1	6

4.4 Prochaines étapes

Dès que l'EIES est terminée, les résultats de l'évaluation seront également communiqués aux parties prenantes pour examen et commentaires. Le processus qui sera suivi est décrit à la Section 4.4.1.

Le reste de la présente section décrit les activités prévues pour la prochaine étape. Il s'agit du plan de divulgation du présent rapport et de la consultation des parties prenantes du Projet sur ses conclusions. Les processus permettant de répondre aux commentaires des parties prenantes et de gérer les griefs éventuels sont également décrits.

4.4.1 Divulgation et consultation EIES

Un programme de divulgation et d'engagement des parties prenantes est prévu à la suite de la soumission de l'EIES à l'AGEE. Cela peut se faire en même temps que le processus d'examen de l'AGEE, mais il sera indépendant du processus officiel et s'effectuera dans le cadre de la participation normale des parties prenantes du Projet. L'objectif de ce programme est de donner aux communautés directement touchées et aux autres parties prenantes du Projet l'occasion de comprendre et de commenter les résultats de l'évaluation de l'impact et les mesures d'atténuation proposées. Le plan d'engagement des parties prenantes décrit à la Section 4.3 et le Plan d'engagement des parties prenantes (Volume 2) seront mis en oeuvre et comprendront également les activités suivantes :

- Le rapport de l'EISE et les dépliants et documents de synthèse qui l'accompagnent seront publiés sur le site web de Simandou aux adresses suivantes : <https://riotintoguinee.com/> (français) et <https://riotintoguinee.com/en/> (anglais) et pourront être téléchargés gratuitement.
- Des exemplaires sur support papier du rapport seront disponibles pour inspection aux endroits suivants en Guinée et à l'étranger :

Immeuble Cocotier	Rio Tinto Iron Ore Atlantic
Coleah Route Niger	6 St James's Square
Commune de Matam	London, SW1Y 4AD
BP848, Conakry	Royaume-Uni
République de Guinée	

- Le camp du projet à Canga et avec des agents de liaison communautaire dans les communautés locales.
- Résumés non techniques de l'EIES (résumé des impacts et des mesures d'atténuation, y compris les plans de gestion) dans les langues locales, à diffuser auprès des communautés concernées par les agents de liaison communautaires.
- La publication de ce rapport sera annoncée dans les journaux et dans les communiqués de presse et les médias à Conakry et dans les préfectures concernées par le Projet.
- Partage par le biais du CPSES (Comité préfectoral de suivi environnemental et social).
- L'équipe EIES communiquera directement avec les ministères et les organisations non gouvernementales pour les inviter à formuler leurs commentaires sur le Projet et ses répercussions.
- Dans le cadre de l'examen de l'EIES par l'AGEE, des ateliers seront organisés dans les collectivités touchées. Rio Tinto Simfer se conformera aux exigences des parties prenantes conformément à l'article 51 de l'Ordonnance 1595.

En plus de ces activités, un programme de visites d'exposition itinérantes, dirigé par le Département des communautés de Simandou, et des études sur le terrain associées à la planification de l'acquisition de terres, de la réinstallation et de l'indemnisation seront entrepris, en visitant des établissements dans toute la zone du Projet. Ces visites permettront aux communautés touchées par le Projet d'être consultées sur les résultats et permettront de formuler des commentaires sur le Projet et ses impacts avant de prendre des décisions finales sur la conception et la construction. Des réunions auront lieu dans tous les villages directement touchés par le Projet. Les dirigeants locaux des ménages et

des entreprises touchés, et des secteurs spéciaux de la communauté, y compris les femmes et d'autres groupes potentiellement vulnérables, seront invités et encouragés à y participer.

Le Projet aidera également le Ministère de l'environnement et du développement durable à organiser des audiences publiques officielles, comme l'exige la loi guinéenne.

4.4.2 Gestion des commentaires des parties prenantes

Tout au long de la période de consultation, un système officiel de commentaires et de rétroaction sera mis en place. Les commentaires et les questions peuvent être soumis à l'équipe du Projet Rio Tinto Simfer par différentes voies :

- Par e-mail à simandou.eies@riotinto.com
- En écrivant à :

Immeuble Cocotier
Coleah Route Niger
Commune de Matam
BP848, Conakry
République de Guinée

- Ou à :

Rio Tinto Simandou EIES
AMERI Sarl
Immeuble Ecobank 1er étage
Commune de Ramoma, Hamdalaye
Conakry, République de Guinée

Knight Piésold Ltd.
#200 - 1164 Devonshire Ave
North Bay (Ontario) P1B 6X7
Canada

- En soulevant un point ou en posant une question lors d'un événement pour les parties prenantes
- En laissant un commentaire écrit lors d'un événement pour les parties prenantes
- En soulevant un problème avec l'équipe de planification de l'acquisition des terres pendant les consultations au niveau du village.

Les commentaires peuvent être soumis par n'importe quel moyen (en personne, par écrit, par e-mail) y compris sur le formulaire de rétroaction pré-imprimé qui sera largement disponible. Une copie du formulaire de rétroaction est incluse dans le Volume 2 Rapport 20 : Plan d'engagement des parties prenantes et est disponible sur le site Web.

Tous les commentaires formulés par les parties prenantes, que ce soit en personne, par la poste ou par e-mail, seront consignés dans le Registre des parties prenantes de Rio Tinto Simfer (Section 4.3.3) et seront pris en considération par l'équipe de Projet pour compléter l'ingénierie détaillée, finaliser les méthodes de construction et d'exploitation, et mettre à jour et mettre en œuvre le plan de gestion environnementale et sociale. Lorsque des questions nécessitent une réponse individuelle, celle-ci sera fournie dans la mesure du possible par l'entremise des agents de liaison communautaire de l'équipe du PSC. Si une partie soulève un grief ou une plainte, celle-ci est gérée par la procédure de règlement des griefs de Rio Tinto Simandou (voir Section 4.4.3).

4.4.3 Mécanisme de doléances

Un mécanisme de règlement des griefs a été mis en place en 2008 et mis à jour en 2015 et 2023 pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations et des griefs concernant la performance environnementale et sociale du projet. Le mécanisme de règlement des griefs est décrit dans le Volume 2, Mécanisme de règlement des griefs. Il a été conçu pour résoudre les préoccupations rapidement, en utilisant un processus compréhensible et transparent culturellement approprié et facilement accessible. Les griefs seront adressés sans frais à la partie qui a soulevé le problème et sans

rétribution. Le mécanisme n'empêchera pas les parties concernées d'avoir accès à d'autres recours judiciaires ou administratifs.

Le mécanisme de règlement des griefs de Simandou repose sur les principes suivants :

- **Transparence et équité:** Le processus de règlement des griefs est transparent, en harmonie avec la culture locale et la langue appropriée. La procédure a été conçue en collaboration et en partenariat avec les communautés. Elle garantit explicitement aux utilisateurs potentiels que le mécanisme ne les empêchera pas d'accéder à d'autres recours judiciaires ou administratifs.
- **Accessibilité et pertinence culturelle:** Chaque membre d'une communauté ou d'un groupe a accès à la procédure de règlement des griefs. Toute personne ou tout groupe directement ou indirectement touché par les activités du projet et de ses entrepreneurs peut présenter un grief. Le groupe communautaire Rio Tinto a consulté les communautés au sujet de la procédure actuelle et l'apport a été intégré au système. En outre, des séances d'information ont été organisées avec les communautés, les groupes vulnérables, les autorités locales, les autorités traditionnelles et coutumières, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires locales pour les informer de la disponibilité du système et de la procédure. Dans le cadre des activités de mobilisation des parties prenantes de l'EIES, la procédure de règlement des griefs a été présentée et expliquée lors des deux cycles de conférences. Pour atteindre le plus grand public, la procédure de règlement des griefs est disponible en français et en anglais.
- **Ouverture et régularité de la communication:** Il existe de multiples circuits pour les particuliers et les groupes afin de choisir leur méthode préférée pour déposer des griefs :
 - Bureaux satellites de Simfer à Beyla, Kérouané et Macenta
 - Tout le personnel du projet Simfer, et en particulier les agents de liaison communautaire Simfer
 - Par l'intermédiaire d'autorités traditionnelles ou de dirigeants civiques (p. ex., chefs religieux)
 - Une ligne d'assistance téléphonique sera fournie pour faciliter l'enregistrement immédiat des griefs par téléphone

Les circuits de communication restent ouverts tout au long du processus de traitement de chaque grief et jusqu'à trois mois après le règlement de la situation.

- **Documents écrits :** Tous les griefs sont inscrits sur un formulaire de grief, enregistrés dans le Système de gestion de l'information de Simandou KIBARO et suivis jusqu'à leur règlement.

4.4.4 Engagement futur des parties prenantes

Une fois la procédure réglementaire de l'EIES achevée, Rio Tinto Simfer passera à la phase de mise en œuvre du projet. Un programme complet d'engagement des parties prenantes se poursuivra pendant les phases de conception et de construction détaillées, puis pendant toute la durée du Projet, conformément au plan d'engagement des parties prenantes. Le programme d'engagement à long terme comprendra :

- Liaison permanente avec les autorités de régulation concernées par les questions environnementales et sociales
- Mise en place de groupes locaux de liaison qui serviront à informer des activités du Projet et solliciter une participation aux décisions touchant leurs communautés
- Publication de rapports réguliers sur l'état d'avancement du Projet, la mise en œuvre des mesures d'atténuation, le respect du PGEP et la performance globale
- Partage des résultats de la surveillance et consultation sur les réponses aux impacts imprévus qui peuvent se produire

L'engagement des parties prenantes par le biais de réunions individuelles, de réunions de groupe, de réunions communautaires, de réunions publiques ouvertes et de forums publics tels que les commissions nationales, les comités gouvernementaux régionaux et les forums communautaires établis localement se poursuivra tout au long des phases de développement du Projet Rio Tinto Simfer Simandou. Le niveau administratif des forums de consultation des parties prenantes sera au niveau national et des préfectures, tandis que le niveau d'engagement sera la consultation pour certaines parties prenantes et la participation pour d'autres. L'engagement des parties prenantes et la consultation seront fondés sur le plan actuel d'engagement des parties prenantes, qui sera révisé et mis à jour annuellement.

4.5 Références

Rio Tinto, 2012. Étude d'impact social et environnemental de Simandou (EISE). Août.

Rio Tinto, 2022. *Norme de performances communautaires et sociales*. Réf. No CSP-B-001. Entrée en vigueur : 1er août 2022.

Société financière internationale (SFI), 2012a. Normes de performance environnementale et sociale. Récupéré de : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/Topics_Ext_Content/IFC_External_Corporate_Site/Sustainability-At-IFC/Policies-Standards/Performance-Standards.

Société financière internationale (SFI), 2012b. Politique sur la durabilité environnementale et sociale de la Société financière internationale. Récupéré de : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/topics_ext_content/ifc_external_corporate_site/sustainability-at-ifc/publications/publications_policy_sustainability-2012.

Société financière internationale (SFI), 2012c. *Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes*. International Finance Corporation, Washington DC, États-Unis.

Société financière internationale (SFI), 2019. *Note d'orientation 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes*. Société Financière Internationale, Washington DC, États-Unis.